



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 24 juin 2010
à la CCOA

L'an deux mil dix, le vingt quatre juin à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT .

Etaient présents :

BÉCON-LES-GRANITS : Marcel PICHAVANT, Pierre GATE, Pierre-Paul HAMERY,

LA CORNUAILLE : Pierre CHAPRON, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY,

LOUROUX-BECONNAIS : Michel BOURCIER, Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire LEMESLE, Marie-Claire MORILLE,

LA POUËZE : Jean-Claude LECUIT, Luc GELINEAU, Christian BERTHELOT, André ROULLEAU,

ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : Christian BARON, Marie-Christine WEHRY, Monique ROUX, Hervé LORTON (suppléant de C. BRAUD)

ST-SIGISMOND : Jean SOTTY, Béatrice HUCHET, Jean-Claude ABELARD

VILLEMOSAN : Michel BELOIN, Raymond BEZIAUD, Catherine ROULEAU, Véronique ONDET

Etaient excusés :

BÉCON-LES-GRANITS : Joël DUPONT

LA CORNUAILLE : Marcel PERRAULT

ST-SIGISMOND : Danielle MOREAU

Désignation du secrétaire de séance : Raymond BEZIAUD

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 25

Date de la convocation : 18 juin 2010

Date affichage : 18 juin 2010

Approbation de la séance du 27/05/2010

Les membres du conseil ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 27/05/2010 est adopté à l'unanimité.

Conseil communautaire : Remplacement d'un délégué suppléant de La Cornuaille

Par délibération du 20/05/2010, la commune de La Cornuaille a procédé au remplacement de Monsieur David BOURRIAUD, démissionnaire de son poste de conseiller municipal et délégué suppléant à la Communauté de communes Ouest-Anjou.

Il est proposé d'accepter la désignation du nouveau délégué suppléant de Madame Suzanne FROMY pour représenter la commune de La Cornuaille à la C.C.O.A.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité la désignation Monsieur Charles MORVANT, délégué suppléant de la commune de La Cornuaille à la C.C.O.A., en remplacement de Monsieur David BOURRIAUD.

Finances : attribution de subventions au Pays Anjou Initiative et à l'Echappée Belle

Lors du vote du budget primitif 2010, le Conseil communautaire a validé l'attribution de subventions au Syndicat du Pays segréen pour « Pays Anjou Initiative » et à l'Association l'Echappée Belle pour des animations dans les bibliothèques de la Communauté de communes.

Monsieur le Président précise à cette occasion qu'un prêt d'honneur a été remis le 22 juin 2010 par « Pays Anjou Initiative » à M. CHALLIER, commerçant à La Pouëze.

Monsieur le Président soumet le versement des subventions suivantes au vote du conseil communautaire.

	demandes 2010
Syndicat du Pays Segréen pour « Pays Anjou Initiative »	5 000 €
Association l'Echappée Belle - animation des bibliothèques	500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder les subventions et participations suivant le tableau ci-dessus

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de l'exercice en cours

Considérant le financement à venir des travaux d'aménagement de la zone d'activité « Anjou-Actiparc », Monsieur le Président informe les délégués de la nécessité pour la C.C.O.A. de recourir à l'emprunt pour un montant de 300 000 € comme convenu lors du vote du budget.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de contracter un prêt au près du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine , selon les termes définis ci-après :

Montant : 300 000 €
Durée : 10 ans
Taux : Taux révisable moyenné CAPE 0.5
Echéances trimestrielles ou annuelles : trimestrielles
Frais de dossiers : néant

Monsieur le Président précise que sera négociée une faculté de remboursement anticipé sans pénalités.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de contracter un prêt d'un montant de 300 000 € auprès du Crédit agricole de l'anjou et du Maine aux conditions indiquées ci-dessus,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt, DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2010.

Budget : Décision modificative n°1

Une régularisation de l'inscription budgétaire des dépenses liées à la construction de la maison de la petite enfance implique de procéder à des ajustements de crédits au Budget principal 2010.

Compte tenu de l'état de la trésorerie de la C.C.O.A. fin 2009, certaines factures engagées en fin d'années ont été mises en attente, mandatées en janvier 2010, mais non prises en compte au budget primitif.

Il convient donc de prendre une décision modificative à hauteur de 70 000 € en débit sur le compte 2111 (terrains nus) et en crédit sur le compte 2313 (immobilisations en cours – construction). Cette décision modificative ne remet pas en cause le budget global 2010.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Section investissement

dépenses :

cpte 2111	-	70 000
cpte 2313	+	70 000

Pôle santé : accord de principe sur la création d'un pôle santé porté par la C.C.O.A.

Monsieur LECUIT présente aux délégués un état des lieux de l'offre de soins sur le territoire de la communauté de communes.

La C.C.O.A., dont la population ne cesse de croître (+22% en 10 ans), risque de se trouver en situation de déficit de l'offre de soins (- 20 % en 10 ans).

Dans ce cadre et compte tenu des mesures mises en place par l'Etat et les instances de santé pour favoriser la mise en place de nouvelles formes d'organisation de soins, un projet de création d'un pôle santé, est présenté à la C.C.O.A. et a fait l'objet de la création d'un comité de pilotage.

Cette association permettra d'assurer une offre de soins sur l'ensemble du territoire, de favoriser l'installation de jeunes professionnels, de participer à la mutualisation et/ou la construction de nouvelles structures regroupant les professionnels de santé sur les communes de Bécon-les-Granits, La Pouëze et du Louroux-Béconnais.

Dans le cadre de sa compétence « action de développement économique intercommunale » et en vue de bénéficier d'aides financières publiques (aides régionales, aide spécifique du CTU Pays Segréen, aide via le Pôle d'excellence rurale), Monsieur LECUIT soumet au Conseil communautaire le projet de création d'un pôle santé multi-sites, porté par la communauté de communes et associant l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux.

Il est demandé que les points suivants soient respectés dans le cadre de ce projet:

- solliciter des professionnels de santé un effort quant au service public rendu (organisation de tours de garde sur le secteur)

- obtenir des garanties écrites quant à l'obtention d'aides publiques
- participation de la C.C.O.A. à la seule partie investissement du projet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE à 23 voix pour et 2 abstentions, le principe de création d'un Pôle Santé multi-sites porté par la C.C.O.A. en vue de créer un projet médical et des structures immobilières adaptées aux besoins et à l'évolution de la communauté de communes.

Redevance incitative : accord de principe à la mise en place à partir de 2012

M. BOURCIER, Vice-Président informe le Conseil communautaire du projet de mise en place d'une redevance incitative sur le territoire du S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais, conformément à la réglementation issue de la Loi Grenelle 1 (n° 2009-967 du 3 août 2009).

Le S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais propose la mise en place dès janvier 2012, d'une tarification incitative, intégrant le volume de production de ses déchets dans la facturation à l'utilisateur.

La redevance sera instituée et perçue par la C.C.O.A., en lien avec le S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais qui en assurera la gestion technique et administrative.

La mise en place effective de la redevance incitative peut ouvrir droit à un financement de l'ADEME à hauteur de 7.50 €/habitant.

Il est précisé que la redevance sera basée sur le volume du bac utilisé (forfait annuel fixe) et sur le nombre de présentation des bacs et non sur le poids des déchets déposés.

Monsieur BOURCIER propose au Conseil communautaire de valider le principe de la mise en place sur son territoire et en lien avec le S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais d'une redevance incitative à compter du 01/01/2012.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité le principe d'une mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la C.C.O.A. à compter du 01/01/2012.

T.I.P.I. : Mise en place d'un Service d'encaissement des titres par internet

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de mettre en place, en lien avec la Trésorerie, un service d'encaissement des titres par internet, comme moyen de paiement pour les divers services de la C.C.O.A. (halte-garderie, crèche collective, ateliers-relais, locations de salles...) à partir de septembre 2010.

Coût de mise en place de TIPI :

- logiciel mis à disposition gratuite par la trésorerie
- coût d'intégration du module T.P.I. sur le site internet (estimation à venir) ou création d'un lien (gratuit)
- commission sur les encaissements par carte bancaire : 0.25% du montant du titre à payer + 0.10 € par opération réalisée (en cas de paiement par internet de l'ensemble des titres petite enfance et ateliers relais émis par la C.C.O.A., le coût annuel des commissions s'élèverait à 284.56 €)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de mettre en place le service d'encaissement des titres par internet (T.I.P.I.) avec accès au module de paiement depuis le site internet de la C.C.O.A.

PRECISE que le paiement par internet est une faculté ouverte à l'utilisateur

CHARGE le Président de signer les documents et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Ateliers musicaux : Participation financière de la commune d'Ingrandes

Comme chaque année, la commune d'Ingrandes-sur-Loire prend en charge la part des frais de fonctionnement des Ateliers musicaux en milieu scolaire pour les seuls enfants de la commune.

Le montant de la participation de la commune d'Ingrandes pour 2009-2010 s'élève à 942.06€ pour 60 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE à l'unanimité le Président à encaisser la participation financière d'Ingrandes-sur-Loire aux frais de fonctionnement des Ateliers musicaux en milieu scolaire à hauteur de 942.06 €.

Bureau du 10/06/2010 : M. PICHAVANT

- Contrat de territoire (volet 3 de la politique territoriale du département) : 199 915 € alloués à la C.C.O.A., à répartir entre les projets de la C.C.O.A. et des communes membres. Les communes sont invitées à lister et si possible chiffrer les projets locaux pouvant intervenir au titre du volet 3. Une réunion de présentation du dispositif est programmée le 05/07/10 à 10h en présence de Mme MARGOT (Conseil Général), y sont conviés les maires et secrétaires de mairie.
- Contrat de territoire en matière d'habitat : validation de la dernière version. Chaque commune doit désormais délibérer sur le transfert de compétence à la C.C.O.A. En cas d'incapacité à délibérer dans un délai de 3 mois, l'avis de la commune est réputé favorable au transfert de compétence.
- Ressources humaines : recrutement d'un CAE Passerelle à compter du 01/09/10, lancement de l'offre et entretiens prévus le 16/07/2010

Commission Culture, Sport-loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse et Affaires sociales : M. BARON

- Préparation de la fête de la randonnée du 19/09/2010 en lien avec les associations : Manifestation prévue à La Pouëze sur des circuits déjà pratiqués en 2003
- Bilan financier de l'Echappée Belle par M. DUGAST – Président pour le 1^{er} semestre 2010 : les dépenses sont maîtrisées
- Service enfance - bilan du comité de pilotage du 26/05/10 : le comité de pilotage se réunira 2 fois par an
- CLIC Reper'âge - compte-rendu du conseil d'administration du 07/06/2010 : le CLIC passera CLIC de pays à compter du 1^{er} janvier 2011. Les modalités de liquidation du CLIC reper'âge sont en cours.

Questions diverses

CTU – avenant 2010

Monsieur PICHAVANT informe que l'avenant CTU a été validé en comité syndical par le Pays segréen le 23/06/2010. La C.C.O.A. devrait bénéficier d'environ 200 000 € d'aides supplémentaires.

Tourisme

Le Pays Segréen a délibéré pour une compétence tourisme à la carte en promouvant le principe de création d'un office de tourisme dans chaque communauté de communes. Quid de la C.C.O.A. ?

Saint-Augustin-des-Bois - ADSL

M. BARON informe que sa commune vient de valider avec France télécom un marché de mise en place de la fibre optique pour pallier les zones d'ombre présentes sur sa commune.

CDAD

Monsieur GATE informe qu'un nouveau guide de l'accès au droit est en cours de rédaction et sera disponible début 2011. Par ailleurs, possibilité est offerte aux conseils municipaux des enfants et/ou classes de CM2 de visiter le Tribunal d'Angers.